des Princes, egc. Fevrier 1742. qui enfin par l'habileté avec laquelle elle s'eft conduite dans ces mêmes occasions, & particuliérement dans cette derniere circonstance, a fait connoître qu'elle est digne de porter la Couronne de ses Ancêtres. Sa grandeur d'ame & ses graces assurent les Sujets de l'Empire que l'accés du Trône leur sera toujours ouvert auprès de leur Souveraine, & qu'ils vivront fous un Regne paisible & heureux, & dont le bonheur leur fera oublier ces tems de factions. d'intrigues, de supplantations, de défiance & de craintes continuelles, dont la Russie a été

agitée depuis plusieurs années.

Après ce que nous avons marqué, on vir les effets ordinaires des révolutions. L'Impératrice envoya relever la Garde de la Princesse de Mecklembourg, & lui fit dire qu'elle eût à demeurer dans son Palais, avec le Prince son Epoux & sa famille, & qu'on auroit pour leurs personnes tous les égards convenables. Mais peu après elle lui envoya redemander les joyaux & les ornemens de la Couronne; & le 12. la Princesse de Mecklembourg, le Prince son Epoux, & leurs deux Enfans quitterent le séjour de Petersbourg, pour l'aller faire desormais en Allemagne, L'Impératrice leur a donné une efcorte qui les a conduits jusques aux frontieres de Pruffe.

Sa Majesté avoit fait savoir le même jour 6. de Decembre, au Comte d'Osterman, & à quelques autres Seigneurs, qu'ils euflent aussi à demeurer chez eux. Les arrêts furent fignifiés en même-tems à divers Seigneurs & Généraux, & sur-tout au Felt-Maréchal de Munnich, qui, vers les onze heures du marin, fur conduit de son Palais à la Citadelle de cette Ville, sous l'afcorta

Arret des Comtes d Munnic O a ORST. man.